

**Revue de presse journalistique et web spéciale
Contamination au tritium à Valduc
Du 04 au 08 Novembre 2010**

Sommaire

Communiqué de Presse du CEA 04/11/2010.....	p 1
Communiqué de Presse du CEA 05/11/2010.....	p 2
Article IRSN 05/11/2010.....	p 2
Article Marianne 2 05/11/2010.....	p 3
Reportages France 3.....	p 4
Article Bien Public 06/11/2010.....	p 4
Dépêche AFP 08/11/2010.....	p 5

Communiqué de Presse du CEA 04/11/2010



énergie atomique • énergies alternatives

Valduc le 4 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Incident de radioprotection
Dans une entreprise prestataire du CEA**

Le 3 novembre, un contrôle systématique de radioprotection, réalisé sur un salarié d'une entreprise prestataire du centre CEA de Valduc, a indiqué une dosimétrie positive au tritium (inférieure à la limite annuelle autorisée pour son activité), qui s'est révélée sans relation avec le travail effectué dans les locaux du CEA.

Les premières investigations, immédiatement lancées, ont montré que l'exposition s'est produite lors d'une intervention sur un équipement en provenance du CEA Valduc, confiée à l'entreprise 2M Process du Val de Marne). Lors de cette opération, cinq autres salariés de l'entreprise ont été impliqués. Les contrôles effectués le 4 novembre ont révélé que deux salariés ont été exposés à une dose de tritium dépassant la limite autorisée au regard de leur classification professionnelle.

Après vérification, il s'avère que l'équipement avait été répertorié par le CEA comme neuf, alors qu'il avait été utilisé dans une installation de traitement du tritium et fait l'objet d'opérations de dégazage ne pouvant exclure la présence de traces résiduelles de tritium.

Le centre CEA de Valduc s'est immédiatement assuré que les dispositions visant à sécuriser cet équipement étaient prises afin d'éviter toute contamination ultérieure.

Cet incident a été déclaré aux autorités de sûreté le 4 novembre et classé au niveau 2 de l'échelle INES qui en compte 7.

Communiqué de Presse du CEA 05/11/2010

Incident de radioprotection dans une entreprise prestataire du CEA

http://www.cea.fr/presse/liste_des_communiques/incident_de_radioprotection_dans_une_entreprise_-42044

Le 3 novembre, un contrôle systématique de radioprotection, réalisé par le centre CEA de Valduc sur un salarié d'une entreprise prestataire présent sur place a révélé une dosimétrie positive au tritium.



Cette dosimétrie s'est révélée sans relation avec le travail qu'il avait effectué dans les locaux du CEA. Les premières investigations, immédiatement lancées, ont montré que l'exposition de ce salarié s'est produite lors d'une opération sur un équipement [1] en provenance du CEA Valduc, confié à l'entreprise 2M Process, localisée dans le Val de Marne. Cette opération a impliqué 5 autres salariés. Les contrôles effectués sur l'ensemble de ces personnels le 4 novembre ont révélé que seuls deux salariés ont été exposés à une dose de tritium dépassant la limite autorisée au regard de leur classification professionnelle.

Le centre CEA de Valduc s'est immédiatement assuré que les dispositions visant à sécuriser cet équipement étaient prises afin d'éviter toute contamination ultérieure. Les personnels contaminés font pour leur part l'objet d'un suivi médical. Les doses engagées, bien que supérieures à la dose admise pour le public, restent inférieures aux limites réglementaires pour les travailleurs du nucléaire.

Après vérification, il s'avère qu'en 1996 cet équipement avait fait l'objet d'une opération de nettoyage conforme aux procédures en vigueur à l'époque. L'équipement avait été correctement répertorié comme contenant des résidus de tritium. Lors de la transcription, en 2000, des données du suivi de ces équipements, il a été répertorié par erreur comme neuf. En conséquence, le centre CEA de Valduc procède à une vérification de la totalité des données concernées.

Cet incident a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense, le 4 novembre et classé au niveau 2 de l'échelle INES qui en compte 7.

[1] Cet équipement est ce qu'on appelle un « tamis moléculaire », appareil destiné à filtrer le tritium contenu dans les gaz.

IRSN 05/11/2010

Contamination au tritium chez un prestataire du CEA : l'IRSN va évaluer les niveaux de contamination sur site et les doses reçues par les personnes potentiellement exposées

http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Communiques_et_dossiers_de_presse/Pages/20101105_incident_cea.aspx

Le mercredi 3 novembre 2010, le CEA a informé les autorités de sûreté nucléaire qu'un salarié d'une de ses entreprises prestataires (société 2M Process située dans le Val-de-Marne) a présenté une contamination au tritium, détectée lors d'un dépistage de routine effectué sur le site de Valduc.

Le CEA a identifié comme étant à l'origine de cette contamination, la mise en œuvre d'un équipement expérimental, comportant un tamis moléculaire mis à disposition de cette entreprise. Cet équipement expérimental avait préalablement été utilisé pour des essais sur le site de la société Etudes et Diffusion à Bondoufle (Essonne).

A la demande de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'IRSN a immédiatement dépêché une équipe d'intervention sur le site de la société 2M Process. Les experts de l'IRSN conduisent actuellement des investigations pour mesurer les niveaux de contamination de ce site, reconstituer les scénarios vraisemblables d'exposition au tritium et évaluer les doses reçues par les personnes qui auraient été exposées.

A ce stade, aucune contamination n'a été mesurée à l'extérieur du bâtiment. D'autres investigations sont menées en parallèle sur le site de Bondoufle. Les résultats des investigations, les évaluations dosimétriques et les recommandations de l'IRSN seront rendues publiques dès leur communication aux autorités.

Marianne 2 05/11/2010

Des personnels légèrement contaminés au centre nucléaire de Valduc

http://www.marianne2.fr/Des-personnels-legerement-contamines-au-centre-nucleaire-de-Valduc_a199290.html

Des salariés d'une entreprise extérieure (2M Process) travaillant pour le centre de Valduc (Cote d'Or) de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie nucléaire (DAN-CEA) ont été légèrement contaminés, mercredi, alors qu'ils manipulaient un appareil. Six salariés sont concernés mais seuls deux d'entre eux ont reçu une dose de "quelques millisieverts", supérieure à celle de 1 mSv - qui est la norme pour le grand public. Cette dernière s'applique à ces salariés qui ne travaillaient pas dans une zone nucléaire. A titre de comparaison, une radiographie des poumons équivaut à 0,3 mSv.

L'incident a été classé au niveau 1 pour la contamination, mais au niveau 2 (sur une échelle qui en compte 7) à cause de ce défaut de procédure.

Ces salariés, spécialistes dans le traitement du gaz, manipulaient en effet un tamis moléculaire réputé neuf - donc exempt de toute contamination - alors qu'il avait déjà servi et contenait des traces de tritium.

Le centre de Valduc, situé au nord de Dijon, est le site où les armes nucléaires françaises sont produites.

France 3 05/11/2010

Salives : incident à Valduc

Reportage vidéo avec interview de Régis Baudrillard, Directeur du CEA Valduc et d'Eric Finot, Président de la SEIVA : http://bourgogne-franche-comte.france3.fr/info/bourgogne/salives-21-incident-au-cea-de-valduc-65728303.html?onglet=videos&id-video=dijo_1300927_19_INCIDENT_NIV_M20H0K66_051120101927_F3

Invité sur le plateau : Alain Houpert : « il faut raison garder. »

France 3

CEA Valduc (21): les Verts réagissent à l'incident

Reportage vidéo : http://bourgogne-franche-comte.france3.fr/info/bourgogne/salives-21-incident-au-cea-de-valduc-65728303.html?onglet=videos&id-video=dijo_1300927_19_INCIDENT_NIV_M20H0K66_051120101927_F3

Bien Public 06/11/2010

Six personnels sous-traitants exposés au tritium

<http://www.bienpublic.com/fr/accueil/article/4092459/Six-personnels-sous-traitants-exposes-au-tritium.html>

Un équipement en provenance du CEA Valduc a provoqué une légère contamination au tritium de six employés d'une société de sous-traitance.

Contamination.

Elle s'est produite dans une entreprise sous-traitante située dans le Val-de-Marne avec un tamis moléculaire provenant du CEA Valduc. Incident. Il a été classé au niveau 1 pour la contamination, mais au niveau 2 de l'échelle Ines qui en compte 7, en ce qui concerne le défaut de procédure. Erreur. Les sous-traitants ont manipulé un tamis moléculaire qu'ils croyaient neuf alors qu'il avait déjà été utilisé par le CEA Valduc.



« Le 3 novembre, un contrôle systématique de radioprotection, réalisé sur un salarié d'une entreprise prestataire, a révélé une dosimétrie positive au tritium, sans relation avec le travail effectué dans les locaux du CEA », expliquait hier Régis Baudrillard, directeur du Commissariat à l'énergie atomique du centre de Valduc, dans les locaux du site, à Salives, à 45 km au nord-ouest de Dijon.

Les recherches ont permis d'établir que cette exposition s'était produite lors d'une intervention sur un tamis moléculaire en provenance du CEA Valduc, confié en septembre 2009 à l'entreprise 2M Process, située dans le Val-de-Marne. « Nous avons confié à cette entreprise de La Varenne-Saint-

Hilaire une étude pour optimiser le système d'absorption du tritium, afin qu'une quantité d'eau moins importante soit rejetée. Les expériences ont commencé en février, et de façon plus importante en septembre. Lorsqu'un salarié de cette entreprise est revenu récemment au CEA Valduc, nous avons décelé dans ses urines une contamination au tritium...»

Pour identifier l'incident, le CEA Valduc est remonté dans ses archives jusqu'en 1996, date à laquelle ce matériel avait été démonté et séché. Le CEA avait alors considéré qu'il n'y avait plus de tritium à l'intérieur. « Quand les bases de données ont été refaites en 2000, ce tamis a été répertorié comme neuf, puis entreposé jusqu'en 2009, où il est ressorti. En fait, son utilisation dans une installation de traitement de tritium, malgré les opérations de dégazage dont il avait fait l'objet, ne pouvait exclure la présence de traces résiduelles. »

Dispositions immédiates

En relation avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), le CEA de Valduc s'est immédiatement assuré que les dispositions visant à sécuriser cet équipement étaient prises afin d'éviter toute contamination ultérieure. « Plusieurs actions ont été entreprises, à commencer par la mise en sécurité de l'objet et de l'atelier dans lequel travaillaient six employés. »

Depuis mercredi, une équipe de six salariés de Valduc a rejoint les locaux de la société 2M Process, afin de dresser la cartographie intérieure et extérieure de la contamination, en appui avec les autorités locales. L'entreprise a été immédiatement fermée.

Les prélèvements effectués sur les cinq autres salariés ont également établi qu'ils avaient été exposés, dont deux à une dose dépassant la limite autorisée au regard de leur classification professionnelle. « Ils ont reçu une dose de quelques millisieverts, alors que la limite admise pour le public est de 1, et de 20 sur un an pour un travailleur du nucléaire », a déclaré Régis Baudrillart. « Les personnes contaminées vont être accompagnées par le médecin du CEA. Nous leur avons conseillé de boire beaucoup. » L'ingestion de 3 à 4 litres d'eau par jour permet en effet de réduire d'un tiers, voire plus, la période de rétention du tritium dans l'organisme qui est de 10 jours.

Le CEA travaille aussi avec l'inspection du travail, pour épauler l'entreprise 2M Process, aujourd'hui paralysée.

Ce type de dysfonctionnement, déclaré aux autorités de sûreté le 4 novembre, n'avait jusqu'alors jamais été recensé, en tout cas pas depuis 1996...

Il a été classé au niveau 1 pour la contamination, mais au niveau 2 en ce qui concerne le défaut de procédure, sur l'échelle internationale des événements nucléaires INES (de l'anglais International nuclear event scale), qui en compte 7.

Autre conséquence de cet incident révélant une « faille dans le système » : le blocage pour l'heure de la sortie de tout matériel « tritium », même considéré comme neuf, pour procéder à toutes les vérifications qui s'imposent.

AFP 08/11/2010

Enquête en cours sur la contamination au tritium chez un prestataire du CEA

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hl-64yznvIV6OVNV53ASxQ4RQoJA?docId=CNG.7b07c99bd4cf0cd8cf24e1b637889e4a.71>

PARIS — Des experts de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) enquêtent sur l'incident au cours duquel des salariés d'une entreprise prestataire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ont été exposés à un produit radioactif, le tritium, a annoncé vendredi l'IRSN.

Mercredi 3 novembre, le CEA a informé les autorités de sûreté nucléaire qu'un salarié d'une de ses entreprises prestataires (2M Process, située dans la Val-de-Marne, à la Varenne-Saint-Hilaire) présentait une contamination au tritium, indique l'IRSN dans un communiqué.

A la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), "les experts de l'IRSN conduisent actuellement des investigations pour mesurer les niveaux de contamination de ce site, reconstituer les scénarios vraisemblables d'exposition au tritium et évaluer les doses reçues par les personnes qui auraient été exposées".

"A ce stade, aucune contamination n'a été mesurée à l'extérieur du bâtiment", précise l'Institut.

D'autres investigations sont menées parallèlement à Bondoufle (Essonne) sur le site de la société Etudes et Diffusion.

En effet, le CEA a identifié un équipement expérimental, comportant un "tamis moléculaire", comme étant à l'origine de la contamination de salariés de 2M Process. Or cet équipement avait préalablement été utilisé pour des essais sur le site d'Etudes et Diffusion.

Selon les "premières investigations" du CEA, cet équipement provenait du centre de Valduc (Côte d'Or), consacré aux applications militaires du CEA.

L'appareil, destiné à filtrer le tritium contenu dans les gaz, avait "été répertorié par erreur comme neuf" en 2000, alors qu'il avait déjà servi et contenait donc des "résidus de tritium", selon le CEA.

Six salariés de 2M Process sont concernés par la manipulation de cet appareil mais "seuls deux salariés ont été exposés à une dose de tritium dépassant la limite autorisée au regard de leur classification professionnelle", mais qui reste toutefois inférieure aux limites réglementaires pour les travailleurs du nucléaire, a assuré le Commissariat à l'énergie atomique.

Les résultats des investigations de l'IRSN quant aux doses reçues par les salariés seront rendus publics dès leur communication aux autorités.

Cet incident a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense et classé au niveau 2 de l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) qui en compte 7, précise le CEA.